

Notre-Dame-du-Bon-Conseil, lundi 15 août 2011 à 19 h 30.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville conformément à nos règlements numéros 323-2003, 338-2005 et au Code municipal.

Sont présents les conseillères et conseillers suivant(e)s : Daniel Dufort, Marie-Lyne Landry, Maureen Landry, Jacqueline Demers.

Absents : Stéphane Dionne, Éric Allard

Formant quorum sous la présidence du maire Michel Bourgeois.

Valérie Aubin, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE, PRIÈRE, PRÉSENCE ET BIENVENUE;

Le maire constate le quorum et déclare la session ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyen(ne)s présent(e)s et madame Valérie Aubin récite une prière.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

2011.161

Il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Maureen Landry et résolu d'adopter l'ordre du jour qui suit :

Ordre du jour
15 août 2011

1. Ouverture, prière, présences et bienvenue ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal 4 et 13 juillet 2011;
4. Adoption des comptes à payer et transferts ;
5. Période de questions ;
6. Dépôt de la correspondance ;
7. Demande des citoyens et autres ;
 - 7.1 Club de croquet;
 - 7.2 Location Garage Municipal – Alexandre St-Pierre
 - 7.3 Copernic
8. Administration ;
 - 8.1 Adoption du règlement # 387-2011 modification règlement # 384-2011 sur les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile;
 - 8.2 Avis de motion afin d'adopter le règlement 388-2011 afin de déléguer à la directrice générale le pouvoir de former un comité de sélection;
 - 8.3 Formation ADMQ – code d'éthique employés municipaux 2 novembre 2011;
 - 8.4 Colloque de zone 2011 ADMQ;
 - 8.5 Formation FQM : Lois sur l'aménagement et urbanisme – dérogations mineures aux règlements d'urbanisme et outils pour adopter un code d'éthique ;
 - 8.6 Invitation gala mérite étudiant 2011 ;
 - 8.7 Code d'éthique élus ;
 - 8.8 Enseigne ;
 - 8.9 Souper des fêtes ;
 - 8.10 Demande de correction à la CPTAQ ;
9. Incendie et sécurité publique ;
 - 9.1 Facture 30 juin et 31 juillet;
 - 9.2 Borne sèche ;
 - 9.3 Habit de combat incendie ;
 - 9.4 Architecte caserne (comité de sélection)
 - 9.5 Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services ;
 - 9.6 Camion Citerne ;
 - 9.7 Tour Frédérick Duguay (dystrophie musculaire) ;

- 10. Voirie et urbanisme ;
 - 10.1 Demande nettoyage de fossés ;
- 11. Loisirs ;
 - 11.1 Bibliothèque ;
- 12. Hygiène du milieu ;
 - 12.1 Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas St-Francois ;
 - 12.2 Achat de Bac ;
- 13. Dépôt et rapport des comités;
- 14. Période de questions;
- 15 Varia ;
- 16. Levée de l'assemblée.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2011.162

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 4 et 13 JUILLET 2011;

Il est proposé par Jacqueline Demers, appuyé par Maureen Landry et résolu d'adopter les procès-verbaux tel que rédigés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2011.163

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS;

Considérant les déboursés en date du 15 août 2011 déboursés effectués durant le mois :

Compte payé durant le mois juillet 2011

ADMQ (cours éthique employés).....	148.10\$
Bell Mobilité inc (cellulaire Gilles juillet).....	49.47\$
Cogéco (internet aout)	102.48\$
Hydro Québec (rues juin)	48.73\$
Hydro Québec (garage 04 05 au 05-07-2011)	105.52\$
Hydro Québec (Hôtel de Ville 12 05 au 12 07 2011).	590.17\$
MRC Drummond (tournois de golf)	400.00\$
Salaire (juillet 2011)	8 847.98\$
Service Desjardins Visa (formation des élus).....	637.98\$
Téléphone Guèvremont (téléphone et fax juillet)	113.30\$
Total :	11 043.73\$

Facture à payer au 15 août 2011

Bell Mobilité inc (cellulaire Gilles aout)	49.59\$
Biolab échantillons (analyse d'eau).....	70.02\$
Carrefour Jeunesse Emploi du comté de Richmond (trio étudiant)	500.00\$
Cogeco (internet)	102.48\$
Comeau et Trépanier notaires (2 serv. 4 Saisons et Lambert & Grenier borne sèche)	2068.88\$
Cie Chemin de fer (passage à niveau juin et juillet)	659.27\$
FBL comptable (rapport de l'auditeur pour la reddition comptes entretien réseau local)...	768.99\$
Formules Municipales F.M. (permis installation septique)	131.83\$
FQM (mise à jour du recueil : le règlement municipal).....	204.75\$
Hydro Québec (lumières rues au 31 juillet 2011).	49.82\$
Industrielle Alliance (assurances collectives Gilles Valérie juillet)	624.24\$
JN Francoeur inc. (nettoyage fossé rang 9 Simpson, rang 10 Wendover, rang de l'Ile)...	7 524.55\$
JN Francoeur inc. (ponceau rang 9 Simpson).....	4 848.22\$
JN Francoeur inc. (accotements – rang 13 Wendover).....	5 848.41\$
Les Pétroles Therrien inc (essence juillet)	292.80\$
LVM inc (analyse chimique sol terrain vacant phase 2).....	9 959.90\$
Machinerie Benoit & Frères Inc (quincaillerie diverse)	154.08\$

Martech (signalisation)	303.73\$
Megaburo (encre, correcteur et escabeau 2 marches)	133.61\$
Ministre du Revenu Québec (remises juillet)	2 525.88\$
Ministre du Revenu Québec (Cotisation FSS sur salaires élections 2009)	94.95\$
MRC de Drummond (quote part août et mutation juin et juillet).....	2 690.29\$
MRC de Drummond (cours d'eau branche 40 rivière du nègre).....	3 486.11\$
Municipalité NDBC Village (téléphone bibliothèque de juillet)	21.62\$
Municipalité NDBC Village (achat de livres bibliothèque, déplacements assemblée ann.)	468.33\$
Municipalité Village (eau ferme Geneva & Friola)	598.39\$
Petite caisse (eau, lait, café, verre, ruban adhésif, poste).....	83.05\$
Poste Canada (journal juillet)	50.57\$
Prime non résident hockey atome	161.25\$
Prime non résident Power Skating	37.50\$
R. Pagé (réparation 2 luminaires)	211.48
Remboursement de 2 citoyens qui ont payés des taxes en trop	733.81\$
Receveur général du Canada (remises de juillet).....	1 079.43\$
Régie Bas St-François (quote-part d'août 2011).....	5 876.33\$
Reynald Prince arpenteur-géomètre (arpentage borne sèche Ferme Pinardière)	1 139.25\$
Sintra (revêtement asphalte Mitchell)	77 063.41\$
Solutions zen (hébergement juillet 2011-juin 2012 - 3 heures création doc. public SEAO)	324.69\$
Téléphone Guèvremont (fax et téléphone août).....	112.57\$
Thomas Caya (1982) inc (fil galvanisé pour réparer clôture parc-école).....	14.45\$
Xérox (photocopies au 15 juillet)	188.75\$
TOTAL :	131 257.28\$

0

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'accepter les déboursés ci-dessus énumérés pour un montant de 142 301.01\$.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

* Dépenses autorisées par la directrice générale Valérie en référence au règlement de délégation de pouvoir.

** Dépenses autorisées par l'inspecteur Gilles Parenteau en référence au règlement de délégation de pouvoir.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS;

La parole est accordée aux gens présents.

6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;

La liste de la correspondance est déposée.

7. DEMANDE DES CITOYENS ET AUTRES;

7.1 CLUB DE CROQUET;

2011.164

Considérant la demande du club De croquet afin de renouveler notre publicité dans leur local au montant de 100\$ pour 1 an.

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Maureen Landry et résolu à l'unanimité d'accorder un montant de 100 \$ au club de croquet afin qu'ils rencontrent leurs obligations et ainsi assurer la survie du club.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

7.2 LOCATION GARAGE MUNICIPAL – ALEXANDRE ST-PIERRE;

2011.165

Considérant la demande d'Alexandre St-Pierre afin de louer le garage municipal sur la route 122 pour une période d'un an renouvelable annuellement;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu de louer le garage municipal pour une période d'un an à :
Excavation Alexandre St-Pierre aux conditions suivantes :

Loyer mensuel : 650 \$ incluant l'électricité.

Propane aux frais du locataire sur le côté du locataire.

Aucun appareil de chauffage électrique ne doit être installé, sans l'autorisation de la municipalité.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

7.3 COPERNIC;

2011.166

CONSIDÉRANT les travaux de la Commission Legendre sur l'étude des problèmes juridiques de l'eau de 1972 ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Loi sur la qualité de l'environnement* en 1972 ;

CONSIDÉRANT les travaux de la Commission Pearse sur la politique fédérale des eaux qui proposait, en 1985, comme première recommandation d'adopter comme principe de base de la politique fédérale des eaux la gestion intégrée par bassin versant ;

CONSIDÉRANT le Symposium sur la gestion de l'eau tenu à Montréal en 1997 qui a reconnu l'importance de la gestion de l'eau par bassin versant.

CONSIDÉRANT les conclusions de la Commission Beauchamp qui proposaient, en 1998, dans son rapport *l'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur*, de réformer la gouvernance étatique de l'eau, définir la gestion hydrique par bassins versants comme le mode de gestion au Québec et de créer des organismes de bassins versants et de percevoir des redevances sur la consommation de l'eau ;

CONSIDÉRANT l'adoption du *Cadre général d'orientation de la future politique sur la gestion de l'eau* de 2000 ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Politique nationale de l'eau* en 2002 qui propose comme l'un des grands principes de l'eau, la gestion durable, intégrée et avec efficacité, équité et transparence ;

CONSIDÉRANT les principes nouveaux de gestion de la *Politique nationale de l'eau* qui stipule que « l'eau sera gérée de manière intégrée et non de manière sectorielle », que « La gestion sera territoriale, appuyée sur le leadership local et régional des acteurs, mais selon le bassin versant qui devient alors la référence géographique pour la prise en compte globale des usages et des plans d'action », que « L'approche sera participative », que « La concertation sur les enjeux et les actions de même que la conciliation des intérêts conflictuels seront les outils à la base des décisions » ;

CONSIDÉRANT la première orientation de la *Politique nationale de l'eau* qui propose de « Réformer la gouvernance de l'eau » et les engagements qui y sont rattachés, « Mettre en place la gestion par bassin versant », « Instaurer des instruments économiques pour la gouvernance, redevances de prélèvements et de rejets »;

CONSIDÉRANT l'adoption en 2009 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui confirme le statut juridique de l'eau ;

CONSIDÉRANT la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît les principes d'utilisateur-payeur, de prévention, de réparation et d'accès pour toute personne à l'information transparente et de participation à l'élaboration des décisions ;

CONSIDÉRANT la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît la gestion intégrée et concertée de l'eau par bassins hydrographiques ;

CONSIDÉRANT la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît la « constitution d'un organisme (pour chacune des unités hydrographiques que le ministre indique) ayant pour mission d'élaborer et de mettre à jour un Plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre, en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs » ;

CONSIDÉRANT la publication des avis de reconnaissance de tous les organismes de bassins versants dans les régions concernées conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* ;

CONSIDÉRANT les ressources financières accordées aux organismes de bassins versants depuis 2002, soit 65 000\$ entre 2002 et 2009 et une moyenne de 125 000\$ depuis 2009, qui ne représentent que 1,63% du 1,04 milliard alloué de 2003 à 2008 par le gouvernement pour la gestion de l'eau par bassin versant ;

CONSIDÉRANT l'absence de Plan d'action de la gestion intégrée des ressources en eau pour la mise en œuvre des 57 engagements de la Politique nationale de l'eau ;

CONSIDÉRANT que 17 plans directeurs de l'eau (PDE) ont déjà été approuvés par le ministre du MDDEP, conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, et que les autres le seront d'ici 2013 ;

CONSIDÉRANT l'absence de programmes de financement pour la promotion, la mise en œuvre et le suivi des actions découlant des Plans directeurs de l'eau des organismes de bassins versants;

CONSIDÉRANT le nombre très important d'acteurs de l'eau qui doivent se concerter dans chacune des zones hydrographiques ;

CONSIDÉRANT l'étendue territoriale très importante des zones hydrographiques ;

CONSIDÉRANT les ressources humaines importantes qui sont nécessaires pour accomplir la totalité de la mission, soit élaborer, mettre à jour un Plan directeur de l'eau, le promouvoir et en suivre la mise en œuvre, tout cela annuellement pour l'ensemble d'une zone hydrographique conformément à la convention qui lie le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

CONSIDÉRANT l'expertise des organismes de bassins versants qui œuvrent à la gestion intégrée des ressources en eau depuis l'adoption de la Politique nationale de l'eau ;

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Jacqueline Demers et résolu, dûment proposé et appuyé, de soutenir l'ensemble des organismes de bassins versants du Québec et le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec dans leurs demandes concernant :

- l'obtention d'un financement statutaire annuel de 350 000\$ par OBV dans le cadre d'une convention sur 5 ans dont le montant est indexé annuellement ;
- par principe d'équité, la mise sur pied d'un portefeuille d'un montant de 4M\$ disponible aux OBV présentant des caractéristiques territoriales particulières et qui respectent les critères d'attribution qui seront déterminés préalablement en collaboration avec le MDDEP ;
- la mise sur pied de nouveaux programmes de financement permettant aux acteurs (MRC, municipalités, usagers économiques et groupes associatifs) d'être des partenaires pour la mise en œuvre des actions des Plans directeurs de l'eau.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

8. ADMINISTRATION;

8.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 387-2011, MODIFIANT LE RÈGLEMENT 384-2011 SUR LES DROITS EXIGIBLES POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE CIVIL OU D'UNE UNION CIVILE;

2011.167

**QUÉBEC
MUNICIPALITÉ PAROISSE DE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL
MRC DE DRUMMOND**

RÈGLEMENT # 387-2011

RÈGLEMENT FIXANT LES DROITS EXIGIBLES POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE CIVIL OU D'UNE UNION CIVIL

Attendu que le Code civil du Québec permet aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au ministre de la Justice d'être désigné comme étant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

Attendu que l'article 376 du Code civil du Québec prévoit que les maires, les autres membres des conseils municipaux ou d'arrondissements et leurs fonctionnaires municipaux perçoivent des futurs époux, pour le compte de leur Municipalité, les droits fixés par règlement de la Municipalité, ces droits devant respecter les minimums et maximums fixés par règlement du gouvernement;

Attendu que l'article 242 de la Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation (L.Q. 2002, c.6) prévoit que jusqu'à ce qu'un règlement du gouvernement soit adopté, ces droits sont ceux que prescrit le Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe;

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 4 juillet 2011;

Attendu qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé Maureen Landry, appuyé par Jacqueline Demers et résolu unanimement que le présent règlement numéro 387-2011 soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

ARTICLE 2 DROITS EXIGIBLES

Les droits exigibles par le célébrant, pour la célébration d'un mariage ou d'une union civile, sont ceux prescrits par le Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe, soit 250\$ auquel est ajouté un droit de 83\$ lorsque le mariage civil ou l'union civile est célébré à l'extérieur de l'hôtel de ville;

Ces montants seront indexés au 1^{er} avril de chaque année par le gouvernement et feront partie intégrante du présent règlement comme s'ils avaient été adoptés par la Municipalité;

Un montant de 75\$ est également exigé lorsque le mariage est célébré dans la salle municipale.

ARTICLE 3 MOMENT OÙ LES DROITS DOIVENT ÊTRE PAYÉS

Les droits prévus au présent règlement sont payables avant la publication du mariage ou au moment de la dispense de publication, le cas échéant;

ARTICLE 4 MONTANT VERSÉ AU CÉLÉBRANT COMPÉTENT

Le célébrant compétent dûment autorisé, recevra un montant de 250\$ pour chaque célébration qu'il présidera sur le territoire de la Municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil et 333\$ lorsque la célébration qu'il préside est célébrée à l'extérieur de l'hôtel de ville.

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion le 4 juillet 2011

Adopté à Notre-Dame-du-Bon-Conseil le 15 août 2011

Michel Bourgeois
Maire

Valérie Aubin, gma
Directrice générale / secrétaire-trésorière

**8.2 AVIS DE MOTION AFIN D'ADOPTER LE RÈGLEMENT 388-2011
AFIN DE DÉLÉGUER À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE LE POUVOIR
DE FORMER UN COMITÉ DE SÉLECTION;**

2011.168 Avis de motion donnée par Marie-Lyne Landry qu'à une prochaine séance sera adopté le règlement # 388-2011 afin de déléguer au directeur général le pouvoir de former des comités de sélection.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.3 FORMATION ADMQ – CODE D'ÉTHIQUE EMPLOYÉS MUNICIPAUX 2 NOVEMBRE 2011;

2011.169 Considérant la formation offerte par l'ADMQ sur le code d'éthique des employés le 2 novembre 2011 à Drummondville;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Daniel Dufort et résolu d'autoriser la directrice-générale à s'inscrire à la formation sur le code d'éthique des employés municipaux à Drummondville le 2 novembre prochain au coût de 130\$ plus taxes. Que les frais de déplacement et représentation seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.4 COLLOQUE DE ZONE 2011 ADMQ;

2011.170 Considérant le colloque de zone 2011 de la zone Centre-du-Québec qui se tiendra le jeudi 22 septembre 2011 dans la MRC Nicolet-Yamaska à l'école nationale de police du Québec;

En conséquence, il est proposé par Jacqueline Demers, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'inscrire la directrice générale Valérie Aubin et l'adjointe Pierrette Richard au colloque de zone 2011 au coût de 100\$.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.5 FORMATION FQM: LOIS SUR L'AMÉNAGEMENT ET URBANISME – DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME ET OUTILS POUR ADOPTER UN CODE D'ÉTHIQUE;

2011.171 Considérant la formation sur les dérogations mineures au règlement d'urbanisme sous forme de conférence web au coût de 20\$ plus taxes;

Considérant la formation sur les outils pour adopter un code d'éthique sous forme également de conférence web au coût de 56.96\$

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu de participer à ces 2 conférences web, que les participants désirant assister à ces formations prendront entente avec la directrice-générale afin d'être présent lors de la présentation.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.6 INVITATION AU GALA DU MÉRITE ÉTUDIANT 2011;

2011.172 Considérant l'invitation de Carrefour jeunesse-emploi afin d'assister au gala du mérite étudiant 2011 qui se tiendra le 14 septembre 2011 à 18h30 à la salle du canton de Warwick;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Daniel Dufort et résolu d'autoriser un membre du conseil à assister au gala. Que les dépenses de représentations seront remboursées sur présentation de pièces justificatives.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2011.173

8.7 CODE D'ÉTHIQUE ÉLUS;

Considérant les articles 10 et 11 de la loi sur l'éthique, un membre du conseil doit donner un avis de motion et déposer un projet de règlement afin d'adopter un code d'éthique pour les élus de la municipalité;

En conséquence il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Maureen Landry et résolu de nommer Jacqueline Demers afin d'élaborer un code d'éthique avec la directrice-générale.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2011.174

8.8 ENSEIGNE;

Considérant plusieurs propositions de visuel reçues par l'infographiste.

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Jacqueline Demers et résolu de demander des prix à des entrepreneurs d'enseigne afin de modifier l'enseigne afin d'afficher le nouveau visuel et réparer le système d'éclairage.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.9 SOUPER DES FÊTES;

Reporté au mois prochain.

Date retenue : 16 décembre 2011

2011.175

8.10 DEMANDE DE CORRECTION CPTAQ;

Considérant qu'une erreur cléricale s'est produite lors de l'adoption de la résolution # 2011-039 relative à l'installation d'une borne-sèche dans le rang 13,

Considérant que la désignation cadastrale du lot tel qu'apparaissant au troisième paragraphe de la résolution municipale # 2011-039 indiquait « une partie du lot 173 du canton de Wendover » et que l'on aurait dû écrire « une partie du lot 173 du cadastre de la paroisse de St-Léonard »

Considérant l'autorisation # 371816 relative à l'installation d'une borne-sèche sur une partie du lot 173 obtenue le 28 juin 2011,

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Jacqueline Demers et résolu à l'unanimité de demander à la commission de protection du territoire et des activités agricoles d'apporter une modification à l'autorisation # 371816 pour corriger la désignation cadastrale apparaissant au document.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE;

2011.176

9.1 FACTURES D'INCENDIE AU 30 JUIN ET 31 JUILLET 2011;

Considérant la facture incendie reçue en date du 30 juin 2011;

Facture au 30 juin

Total des déboursés	4 131.38\$
Total des recettes	1 071.75\$
Sous-total (déboursés moins recettes)	3 059.63\$
Partage 50/50	(1 529.82\$)
Charges mensuelles	218.42\$
Feu Paroisse	424.74\$
Vacances	21.64\$
Entraide St-Cyrille	1 094.36\$
Monty Coulombe	293.19\$
Total dû :	3 582.17\$

En conséquence, il est proposé par Jacqueline Demers, appuyé par Daniel Dufort et résolu d'accepter la facture telle que présentée.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

9.2 BORNE SÈCHE;

Pas de développement.

2011.177

9.3 HABIT DE COMBAT INCENDIE ;

Considérant la recommandation du comité incendie en date du 16 juin 2011;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Jacqueline Demers et résolu d'autoriser l'achat d'habits de combat incendie et le renouvellement d'équipement suivant au coût de 5 386.00\$ plus taxes chez CMP Mayer inc.

- 5 X Gant pompier Dragon Fire
- 4 X 4056MR – Botte de pompier Airboss
- 2 X S255KY / S355KY Ensemble Bunker suit SMS Ultra Motion 2F3
- 3 X PX – Jaune Chapeau de pompier Bullard jaune (Spécial MTL)
- 2 X FAH Manche de hache en fibre de verre, couleur jaune
- 2 X PHY – 6 Hache de pompier avec pic, manche en fibre, 36'', 6 livres
- 2 X UL – 6 Gaffe de 6 pieds, manche en fibre
- 2 X UL – 8 Gaffe de 8 pieds, manche en fibre
- 2 X R637 Suspension ratchet pour chapeau Bullard PX.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2011.178

9.4 ARCHITECTE CASERNE (comité de sélection)

Considérant l'appel d'offre de gré à gré avec utilisation obligatoire d'un système d'évaluation et de pondération en deux(2) étapes pour une firme d'architecte pour le réaménagement et l'agrandissement ou la construction d'une caserne incendie;

Considérant que le comité de sélection doit être formé d'au moins trois membres, autres que des membres du conseil;

Il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu de nommer Mme Isabelle Dumont, Mme Valérie Aubin et Julien Lambert . Mme Jovette Douville agira à titre de secrétaire.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

9.5 ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET PRÉVOYANT LA FOURNITURE DE SERVICE;

2011.179

Considérant que le Code municipal du Québec permet à toute municipalité de conclure une entente intermunicipale ayant pour objet d'organiser un service de protection incendie;

Considérant que les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec pour conclure une entente relative à la protection incendie;

Il est proposé par Jacqueline Demers, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'autoriser la conclusion d'une entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services avec les municipalités de Ste-Clotilde de Horton et Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Village. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite. Le maire et la directrice générale/sec. trésorière sont autorisés à signer ladite entente.

Résolution adoptée à la majorité, le maire exerçant son droit de vote.

9.6 CAMION CITERNE;

2011.180

Considérant que le camion citerne est défectueux et que les réparations s'avèrent dispendieuses;

Considérant que les municipalités sont en processus pour le renouvellement de la flotte de véhicule incendie;

Considérant la recommandation du directeur incendie M. Styven Lafrenière;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'autoriser la location d'un camion incendie de la compagnie Pears au coût de 500.00\$ par semaine, et ce, de façon temporaire.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

9.7 TOUR FRÉDÉRIK DUGUAY (DYSTROPHIE MUSCULAIRE)

2011.181

Il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Maureen Landry et résolu d'autoriser les pompiers à escorter le tour cycliste Frédérick Duguay le mardi 16 août 2011 lors du passage dans la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

10 VOIRIE ET URBANISME;

10.1 NETTOYAGE DE FOSSÉ;

Reporté en septembre

11 LOISIRS;

11.1 BIBLIOTHÈQUE;

12. HYGIÈNE DU MILIEU;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DU BAS ST-FRANÇOIS;

Rapport de comité

2011.182

12.1 ACHAT DE BACS;

Il est proposé par Jacqueline Demers, appuyé par Daniel Dufort et résolu d'autoriser l'achat de 5 bacs à ordure et 5 bacs à recyclage.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

13. DÉPÔT ET RAPPORT DES COMITÉS;

Chaque membre du conseil fait un compte rendu de ses comités.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS;

La période est accordée aux gens dans la salle;

15. VARIA;

2011.183

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

Il est proposé par Maureen Landry et résolu de lever l'assemblée à 20h49.

Michel Bourgeois,
Maire

Valérie Aubin, gma
Directrice générale/
Secrétaire-trésorière

Je soussignée certifie que les déboursés dans la présente session ont des crédits suffisants.

Valérie Aubin, gma
Directrice générale / secrétaire-trésorière